

2019 | 17^e ÉDITION

PRIX DU LIVRE POLITIQUE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PRIX DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE Formulaire de mise en candidature

Titre de l'ouvrage :

Date de publication (aaaa-mm-jj) :

Auteur ou auteure :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Maison d'édition :

Nom et titre de la personne
responsable :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Où avez-vous pris connaissance de l'existence des Prix du livre politique?

- Retourner le formulaire au plus tard **le vendredi 25 janvier 2019** à livre_politique@assnat.qc.ca
- Expédier quatre exemplaires de l'ouvrage à l'adresse ci-dessous :

M^{me} Sylvie Robitaille
Bibliothèque de l'Assemblée nationale | Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires | Québec (Québec) G1A 1A3

Pour information : 418 643-4408, poste 70703

Objectif

Le Prix de la présidence de l'Assemblée nationale récompense la qualité et l'originalité d'une œuvre portant sur la politique québécoise.

Trois bourses sont offertes par l'Assemblée nationale du Québec : une de 5 000 \$, remise au lauréat ou à la lauréate, et deux autres de 1 500 \$ chacune, remises aux finalistes.

Les dossiers de candidatures présentés pour les Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant et les Prix de la présidence sont admissibles automatiquement au Prix du ministère des Relations internationale et de la Francophonie et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de France.

Règlements

- Est admissible tout auteur, auteure, coauteur ou coauteure d'une monographie écrite en français ou en anglais, portant en tout ou en partie sur la politique au Québec et publiée entre le ^{er} janvier et le 31 décembre 2018.
 - Il peut s'agir d'un essai, d'un ouvrage historique ou analytique, d'un récit, d'une autobiographie ou encore d'une biographie.
 - Les publications gouvernementales, les actes de colloque, les traductions et les ouvrages collectifs sont exclus.
 - L'œuvre doit être publiée sur support papier par une maison d'édition dont le siège social est au Québec.
 - Sont exclus de toute participation les membres du jury, ceux du secrétariat du prix, ceux du Comité directeur, les députés, leur personnel et celui de l'Assemblée nationale.
-

Jury

- Un jury indépendant est composé d'au moins trois membres choisis pour leur expertise. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer les prix.
-

Critères de sélection

- Qualité de la langue et du style
- Construction et organisation de l'ouvrage
- Originalité du sujet traité et de la recherche
- Caractère inédit du contenu
- Accessibilité du contenu, intérêt à lire l'ouvrage
- Apport aux connaissances de la société québécoise dans son caractère politique